

Catégorie A

Inspecteurs des Finances Publiques CAP Nationale n°4 du 7 et 8 juin - suites le 14 juin 2012

Cette CAP avait pour ordre du jour le mouvement du 1er septembre 2012 des inspecteurs des Finances Publiques de la filière Gestion Publique,

Les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé les conditions d'organisation catastrophiques du déroulement de cette CAP : seulement 2 jours de consultation et 1 journée de CAPN pour étudier 417 dossiers qui n'ont pas obtenu satisfaction, de plus la cartographie des postes d'huissiers et la précision des vacances éventuelles n'a pas été donnée mais le président a répondu à notre intervention que la mission serait pérenne (la mission certainement mais quid des emplois ?).

Toutefois, cela peut laisser craindre l'externalisation de la mission.

Ce mouvement, premier du genre, incluait tous les inspecteurs : titulaires, stagiaires, lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude, créant une grande confusion dans les services et une situation d'enjambement entre les promotions de stagiaires et entre les anciens et les nouveaux promus.

La disparition des sous-commission n'a pas simplifié l'exercice.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette situation ne peut perdurer, il est urgent d'unifier les règles de gestion des inspecteurs des Finances Publiques dès 2013 mais nous ne souhaitons pas pour autant que le mouvement de mars 2013 soit supprimé, une organisation syndicale par contre n'est pas sur cette position.

Sur ce point sensible, la Direction Générale tranchera courant juillet, dont acte mais nous regrettons que cela intervienne après les suites des 2 mouvements (Filière Fiscale et Filière Gestion Publique).

Nos collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction apprécieront la manière de procéder. **F.O.-DGFIP** s'opposera à l'abandon du mouvement de mars 2013 s'il devait être envisagé.

Pour **F.O.-DGFIP**, le mouvement de mars doit absolument être maintenu : toutes les situations évoquées n'ont pu obtenir satisfaction lors du présent mouvement - dont certaines particulièrement délicates. À la déception de la non-mutation, ce délai d'attente supplémentaire désespérera d'avantage encore les collègues ! Pour nos élus, ce n'est pas acceptable.

F.O.-DGFIP revendique que le calendrier prévisionnel des CAP du 2^{ème} semestre concernant le mouvement du 1^{er} mars soit honoré quant aux dates communiquées :

Projet sur ULYSSE : le 3 décembre 2012
Consultation : les 3(am), 4 et 5 décembre
CAP : 6 et 7(m) décembre les suites : le 13 décembre.

Les statistiques avant CAP Nationale sont jointes ci-après

Après la CAP nationale du 14 juin 2012, **50 dossiers** ont vu leur situation évoluer.

Concernant les futures scolarités d'inspecteurs : La dominante à l'école orientera l'affectation des inspecteurs stagiaires.

Il a été confirmé par le président que le délai de mutabilité pour les inspecteurs stagiaires de la filière gestion publique en première affectation court bien à compter du 1^{er} septembre 2012 et non du 1^{er} mars 2013. Ils pourront dès lors demander une mutation pour le 1^{er} septembre 2013.

Concernant la possibilité de bloquer les vœux obtenus lors du projet : cela n'existe pas dans la filière Gestion publique, certains inspecteurs ont été perturbés par de mauvaises informations transmises, sur ce sujet, des discussions auront lieu ultérieurement dans les Groupes de travail relatifs aux règles de gestion.

Déclaration liminaire

CAP INSPECTEURS FILIÈRE GESTION PUBLIQUE (Comptables, non comptables et huissiers)

Monsieur le Président,

Pour Force Ouvrière la fonction publique constitue l'un des fondements du système républicain et laïc. Elle doit notamment garantir l'égalité des droits pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

FO constate que la RGPP a conduit à la liquidation du service public, en organisant l'abandon programmé de nombreuses missions ou leur externalisation - privatisation, en supprimant des postes et en mettant en péril le statut général des fonctionnaires.

FO revendique entre autres l'arrêt de la RGPP, l'augmentation du point d'indice, l'abandon du jour de carence, Comme nous l'avons maintes fois indiqué, la valeur du point d'indice et les effectifs sont incontournables !

Cette nouvelle CAP de mutations se déroule tout juste 2 jours après celle des inspecteurs des finances publiques de la filière fiscale.

Les Inspecteurs des Finances Publiques seront donc affectés, au 1^{er} septembre 2012, selon des règles de gestion bien différentes selon la filière d'origine.

*Pour **F.O.-DGFIP** il faut que cela finisse : nous l'avons revendiqué en chaque occasion, les règles de gestion doivent être identiques pour tous les inspecteurs.*

Pour autant, nous ne souhaitons pas sacrifier, comme vous l'avez laissé entendre, le mouvement du 1^{er} mars 2013 des inspecteurs filière gestion

publique, cet acquis doit leur être conservé. Finissons-en avec les petites touches successives, passons à la vitesse supérieure.

Vous avez refusé de mettre la résidence d'affectation nationale en place (RAN) pour la gestion publique alors que vous avez fait participer, pour ce mouvement, toute la population des inspecteurs dans un même mouvement (titulaires, EP, LA et stagiaires) créant ainsi une situation d'enjambement d'une promotion de stagiaires sur une autre...

Cette année, des agents ayant une ancienneté moyenne se voient primés par des rapprochements de conjoints beaucoup plus jeunes, et de fait ne rejoignent pas leur département d'origine. Les inspecteurs FGP se posent beaucoup de questions sur le respect de l'instruction mise en ligne sur ULYSSE.

Aujourd'hui, et avant d'aborder plus particulièrement ladite CAP et à quelques jours du Comité technique de Réseau (CTR) nous réaffirmons les revendications FO DGFIP :

- arrêt immédiat des suppressions d'emplois. Il en va de la santé des agents et de la survie de l'ensemble de nos missions ;*
- un réel bilan contradictoire de la fusion ;*
- maintien et renforcement de toutes les missions assurées par la DGFIP. **F.O.-DGFIP** s'opposera à toutes tentatives d'externalisation ;*
- arrêt de tous les projets de réorganisation et de restructuration du réseau comptable et de l'ensemble des services.*

Nous réaffirmons notre attachement au principe de responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable et exigeons que soit confortés son rôle et sa place. Nous n'accepterons pas qu'il soit le bouc émissaire des carences de l'administration.

Nous condamnons les restrictions budgétaires sans précédent qui remettent en cause le fonctionnement même des services. D'ores et déjà les crédits octroyés ne suffisent pas à couvrir les dépenses courantes de l'année. **F.O.-DGFIP** exige un abondement des crédits à hauteur des besoins réels.

Pour **F.O.-DGFIP**, ce qui doit motiver vos décisions pour qu'au 1^{er} septembre 2013 les inspecteurs des Finances publiques soient mutés selon la même procédure, c'est d'avoir en visée : l'égalité de traitement. Rappelons que, depuis septembre 2011, il n'y a plus que le seul statut des inspecteurs des finances publiques, les 2 statuts qui existaient antérieurement ont été abrogés.

En ce qui concerne plus particulièrement la CAP d'aujourd'hui, force est de constater que malgré notre demande de maintien, les sous-commissions ont disparu. Dans le même temps, le temps de consultation et de CAP plénière s'est amoindri. À ce titre, nous dénonçons le manque de temps consacré à la défense des agents. Il s'agit bien d'une restriction du droit des représentants du personnel. Quelles sont les mesures que compte prendre l'administration pour desserrer l'étau afin de permettre une défense correcte des dossiers des agents ?

Nous exigeons que les inspecteurs FGP soient aussi bien traités que ceux de la filière fiscale.

F.O.-DGFIP souhaite pouvoir défendre tous les dossiers dans des conditions d'organisation réaliste (2 demi-journées de CAP ne nous satisfont pas).

Les agents de la DGFIP attendent beaucoup de reconnaissance, et la première à leur accorder, c'est l'écoute. C'est pourquoi nous veillerons le 13 juin prochain lors du GT calendrier que ce genre de CAP accélérées ne se reproduisent plus

Cette année, 1 174 dossiers ont été déposés et tous n'obtiendront pas satisfaction. Devons-nous leur répondre d'attendre septembre 2013 ?

La faisabilité de la mise en place des RAN doit avoir avancé depuis février 2012, de votre réponse dépendra aussi les choix des futurs inspecteurs qui vont rentrer en scolarité fusionnée en septembre prochain : pourquoi prendre le risque de choisir une dominante GP pour être affecté département si celui qui va prendre la dominante filière fiscale sera quant à lui affecté sur une RAN, une spécialité...

Enfin, nous réitérons notre demande d'obtention de la carte des huissiers des Finances publiques. Le fait de ne pas la fournir porte question sur la pérennité de leur mission au sein de la DGFIP.

Nous vous interrogeons enfin sur la chute du taux de satisfaction des inspecteurs titulaires qui passe de 62 % en septembre 2011 à 40 % en septembre 2012, même si la donne a changé par rapport aux promotions par liste d'aptitude et aux lauréats de l'examen professionnel.



Statistiques avant CAP Nationale

Mouvement de mutations/réintégrations des inspecteurs des Finances publiques FGP en septembre 2012

Nombre de demandes initiales : 1226

Nombre de demandes annulées : 52

Nombre de départs vivier : 77 (2 examens professionnels, 7 issus de la liste d'aptitude, 11 titulaires et 57 inspecteurs stagiaires)

Mouvement général hors demandes annulées et départ vivier

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Taux de satisfaction en %	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	684	334	49 %	119	35,63 %	65	19,46 %
Rapprochement d'époux	314	266	85 %	191	71,80 %	29	10,90 %
Situations particulières	55	42	76 %	26	61,90 %	10	23,81 %
Réintégrations	34	28	82 %	20	71,43 %	5	17,86 %
Réintégrations HM	10	10	100 %	5	50,00 %	3	30,00 %
Total	1 097	680	62 %	361	53,09 %	112	16,47 %

Inspecteurs des Finances publiques titulaires

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Taux de satisfaction en %	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	468	125	27 %	64	51,20 %	30	24,00 %
Rapprochement d'époux	139	91	65 %	82	90,11 %	8	8,79 %
Situations particulières	39	27	69 %	18	66,67 %	6	22,22 %
Réintégrations	34	27	79 %	18	66,67 %	5	18,52 %
Réintégrations HM	8	8	100 %	5	62,50 %	1	12,50 %
Total	688	278	40 %	187	67,27 %	50	17,99 %

Au 1^{er} septembre 2011, le taux de satisfaction des inspecteurs titulaires était de 62%.

Au 1^{er} septembre 2010, le taux de satisfaction des inspecteurs titulaires était de 52%.

Inspecteurs recrutés par liste d'aptitude

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	52	52	38	73,08 %	9	17,31 %
Rapprochement d'époux	53	53	45	84,91 %	5	9,43 %
Situations particulières	5	5	3	60,00 %	2	40,00 %
Réintégrations HM	1	1	0	0,00 %	1	100,00 %
Total	111	111	86	77,48 %	17	15,32 %

Tous les inspecteurs promus par liste d'aptitude obtiennent une affectation choisie.

En 2011, 46% des L/A avaient obtenu une affectation dans leur département d'origine.

Inspecteurs sollicitant une mutation conjointe

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Taux de satisfaction en %
Convenances personnelles	36	12	33 %
Total	36	12	33 %

Inspecteurs lauréats de l'examen professionnel

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	24	24	9	37,50 %	8	33,33 %
Rapprochement d'époux	35	35	20	57,14 %	8	22,86 %
Situations particulières	4	3	2	66,67 %	0	0,00 %
Réintégrations HM	1	1	0	0,00 %	1	100,00%
Total	64	63	31	49,21 %	17	26,98 %

On observe 1 affectation non choisie pour la population des inspecteurs lauréats de l'examen professionnel.

Au 1^{er} septembre 2011, le taux de satisfaction des lauréats de l'examen professionnel sur leur département d'origine était de 38%.

Inspecteurs stagiaires

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	140	134	9	6,72 %	18	13,43 %
Rapprochement d'époux	87	87	45	51,72 %	8	9,20 %
Situations particulières	7	7	3	42,86 %	2	28,57 %
Total	234	228	57	25,00 %	28	12,28 %

On observe 6 affectations non choisies pour la population des inspecteurs stagiaires.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
 déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
 (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

